

# L'examen en médecine rate son entrée

- Contre toute attente, l'avant-projet de décret instaurant un examen d'entrée aux études de médecine et de dentisterie n'a pas été approuvé.
- Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à qui le ministre Marcourt le présentait, a pointé plusieurs incertitudes juridiques.
- Malgré la crainte des étudiants, il n'y a par ailleurs aucune volonté d'instaurer des examens d'entrée dans d'autres filières.

## La sécurité juridique n'est pas encore assurée

**D**écidément, le dossier de l'examen d'entrée pour les études en médecine et dentisterie poursuit avec obstination le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS).

Ce mercredi matin, le socialiste devait présenter devant ses collègues du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles son avant-projet de décret en la matière. Mais celui-ci, au lieu d'être approuvé comme souhaité, a été mis en délibéré. Le gouvernement ne lui a donc pas donné son aval. En cause ? Le manque de solidité juridique du projet.

La Fédération veut en effet éviter à tout prix que le projet d'examen soit invalidé par le Conseil d'Etat à la suite d'un éventuel recours. *"Et des recours, il y en aura"*, prévient d'emblée Quentin Lamelyn, président du Cium, le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine

### La question des dates et du lieu

Pour comprendre ce qui fait encore défaut dans le texte actuel, il faut s'appuyer sur les critiques soulevées par les différents syndicats étudiants.

Ceux-ci ont tous regretté que le ministre n'ait prévu qu'une seule date pour organiser l'examen. Au lieu d'envisager une date en juin, puis une date en septembre pour ceux ayant raté la première épreuve, le ministre a souhaité n'organiser l'examen qu'en septembre. Les syndicats considèrent ce choix comme injuste et *"inhumain"*, tant un tel agenda maintiendra les étudiants dans l'incertitude jusqu'au dernier moment, et ne leur permettra pas de planifier leur année avec sérénité.

Au sein du gouvernement, ce choix de ne proposer qu'une seule date ne fait pas l'unanimité non plus. Pour autant, les ministres n'ont pu encore

s'assurer qu'un examen organisé en deux fois offre une plus grande solidité juridique. C'est donc avant tout la question des dates qui pose problème.

Le deuxième point d'achoppement concerne le lieu de l'examen. Le ministre souhaitait qu'en 2017 en tout cas, il soit organisé le même jour dans cinq universités différentes. D'autres, dans la majorité, préfèrent l'organiser dans un lieu centralisé, à l'instar de ce qui se fait en Flandre. Cela assurerait également à l'examen une plus grande soli-

dité juridique.

### L'avenir des facultés

Enfin, c'est aussi le mécanisme de financement des facultés qui est encore en discussion entre le cabinet du ministre et les recteurs des universités. Tel que pensé actuellement, s'inquiète la Fédération des étudiants francophones (Fef), ce mécanisme pourrait accentuer le sous-financement de toutes les facultés, et particulièrement les plus petites – celles de Namur et de Mons. Les recteurs restent à ce jour discrets sur ces négociations.

Bref, si, à la surprise générale, l'avant-projet de décret du ministre Marcourt

n'est pas passé comme prévu ce mercredi, ce n'est pas dû à une opposition politique ou idéologique entre les deux partenaires de gouvernement que sont le PS et le CDH. Tous deux, expliquent-ils, ont au contraire le souhait de trouver une solution rapidement. Et tous deux se rendent compte que la mise sur pied d'un examen d'entrée est désormais inévitable. Mais ils n'ont cependant pas encore la certitude de pouvoir proposer un projet assez solide juridiquement.

Au cabinet du ministre, les équipes juridiques se sont donc remises au travail pour qu'un accord soit prononcé dans les prochains jours.

***“Nous dénonçons cet examen d’entrée qui constitue une nouvelle attaque contre l’accessibilité des études et conduira à aggraver la pénurie de praticiens déjà avérée.”***

**LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS FRANCOPHONES**

***“Nous souhaitons que le décret sur l’examen d’entrée aille de pair avec une réflexion sur une année propédeutique.”***

**L’UNION DES ÉTUDIANTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

***“Nous souhaitons assurer un avenir professionnel à nos étudiants et leur garantir qu’ils pourront poursuivre leurs études. En instaurant ce filtre, nous confirmons notre volonté de protéger l’ensemble des étudiants de médecine en cours de cursus.”***

**JEAN-CLAUDE MARCOURT**

Ministre de l’Enseignement supérieur (PS).

## L’accès aux études restera libre

**L**es étudiants le reconnaissent eux-mêmes, leur grande crainte est que se généralise la mise en place d’examens d’entrée. Car, si on a cédé pour les étudiants ingénieurs civils, médecins et dentistes, pourquoi ne céderait-t-on pas bientôt pour d’autres filières? s’interrogent-ils.

Au vu des difficultés budgétaires que rencontrent les universités, la question d’un examen d’entrée à l’entame des études mérite pourtant d’être posée. Elle l’a d’ailleurs été dans de nombreux pays qui ont mis en place de tels filtres et chez nous, sans prendre position, l’Aeqes, l’Agence pour l’évaluation de la qualité de l’enseignement supérieur, l’a déjà soulevée dans ses rapports.

### Aucune volonté politique

Légitime ou non, la crainte des étudiants belges ne devrait pour autant pas être ravivée prochainement.

Du côté des recteurs on ne souhaite pas mettre la question à l’agenda. La plupart d’entre eux sont d’ailleurs tout à fait opposés à une telle idée. *“C’est un vieux débat, et je n’y suis pas du tout favorable, explique Pierre Jadoul, le recteur de l’Université Saint-Louis-Bruxelles. Des considérations financières ne peuvent pas justifier que soit amoindri l’accès démocratique à nos universités.”* Pour les recteurs, qui tiennent à l’ADN démocratique de leurs universités, l’enseignement secondaire est trop inégalitaire, et l’égalité des chances des jeunes face à des examens d’entrée ne serait dès lors pas assurée. C’est en ce sens que la mise sur pied de tels filtres est exceptionnelle et assortie (c’est en discussion pour la médecine) d’une année préparatoire.

Du côté de l’Ares, l’administration qui chapeaute l’enseignement supérieur en Belgique francophone, il n’y a pas non plus de réflexions sur le sujet. Il se dit qu’il a été évoqué au sein du Conseil d’orientation, mais qu’il n’a pas encore été mis à l’agenda en vue d’une discussion plus formelle.

Du côté politique enfin, l’idée n’est portée par personne dans la majorité. Député CDH au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Benoît Drèze tient d’ailleurs à apporter une autre réponse à l’augmentation du nombre d’étudiants dans certaines filières. *“Le problème est que l’on envoie trop volontiers les jeunes vers des filières universitaires. Tout en revalorisant l’enseignement technique et l’enseignement en alternance, comme va le faire le Pacte d’excellence, nous devons mieux les orienter. Nous pouvons aussi prendre l’exemple de ce que font les Suisses qui, après avoir revalorisé les filières techniques, n’envoient que 20% de leurs jeunes dans des filières universitaires.”*

**BdO**